



Kergrist-Moëlou

Bulletin d'informations communales

KERGRIST...



Juillet 2003 - N°5

Remarquables, majestueux ces arbres ! Ils ne sont passés inaperçus à aucun de nous... Admiratifs nous n'avions plus de mots pour qualifier ces troncs se dressant devant le garage Arhantec à Saint-Lubin. Restait la raison de leur présence à trouver. Chacun sait qu'un mécanicien est habitué à manipuler des arbres... arbre de distribution, arbre à cames ! Mais ceux-là paraissaient pourtant bien gigantesques pour entrer dans un moteur.

François a éclairé notre curiosité : ces troncs appartiennent à Philippe Cormand, sculpteur à Plounevez-Quintin, et doivent être emportés par le camion grue du garage vers un parc d'animation. Le sculpteur a pour projet de créer des représentations des fables de la fontaine à même les troncs.



“ KERGRIST... ”

NUMÉRO 5 - JUILLET 2003

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE KERGRIST-MOËLOU

Première page : Talus de fleurs

Directeur de Publication : Martine Connan

Rédaction et mise en page : Roland Le Cam - Photos R. Le Cam et L. Le Corre sauf page 8 et 9 photos association chasse, page 14 : photos école, page 15 : photos Claudine Simon et archives.

Imprimé par LE FUR Imprimerie - Carhaix

Comité de Rédaction de ce numéro : M. Connan, Maire - L. Le Corre, M. Thomas-Hénaff, C. Le Goff, A. Thépault, A. Salomon, membres de la commission communication du Conseil Municipal - Claude Philippe - Michel Jégou - Georges Jégou.

Chaque bulletin communal est élaboré lors de réunions ouvertes à tous.

Les réunions sont annoncées par voie de presse, et le comité de rédaction de ce numéro vous invite déjà à participer à l'élaboration du prochain...

Mot du Maire

Il y a quelques semaines encore nous étions persuadés de voir s'engager les travaux de la troisième tranche d'assainissement du bourg fin 2003, et ceux de la salle des fêtes début 2004. Dans un bulletin précédent j'évoquais les contraintes liées à l'importance des démarches administratives nécessaires depuis la naissance d'un projet jusqu'à son aboutissement. Aujourd'hui à Kergrist-Moëlou nos projets de travaux subissent le désengagement de l'État, de l'Europe dont les subventions attendues deviennent incertaines.

Que dire également de la décision de l'État de remettre en cause sa subvention à l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH). Ce programme qui a pour but d'aider à la restauration de logement verra-t-il le jour en 2004 ?



Malgré tout vos élus sont toujours présents, et bien décidés à se battre sur tous les points en faveur de notre commune : Notre volonté est toujours celle de défendre les intérêts des familles kergristoises, mais également d'accueillir de nouveaux habitants en développant les solutions envisageables en matière de logement, d'emploi, de ressources économiques. Kergrist-Moëlou sera comme toutes les communes du canton bientôt concernée par l'implantation de projets d'énergies nouvelles. (projet d'implantation d'Éoliennes porté par la CCKB).

Ces projets qui ont une incidence économique ne se réalisent qu'après une longue étude. Ils échouent parfois pour des raisons financières, ou en raison d'une crainte des habitants de voir se développer une activité pouvant nuire à leur tranquillité. Bien souvent même le projet est vite abandonné.

C'est pourquoi, je tiens à rassurer les kergristoises sur le fait que la mise en place d'éventuels projets sur la commune ne se feraient qu'après concertation entre les porteurs du projet, les élus et la population. Bien souvent une visite sur un site abritant une activité similaire permet de se faire une idée exacte, et de mieux juger le projet en question.

Martine Connan

Sommaire

Arbres insolites.....	2
Le mot du Maire	3
Conseils municipaux et Services publics	4 à 7
Tarifs communaux.....	7
Association des propriétaires et des chasseurs.....	8 et 9
État civil	9
Projet salle des fêtes.....	10
Questions aux élus.....	11
Jeu du mot mystérieux....	11
Pomme, cidre, lambig, toute une histoire .	12 et 13
Paroles d'école	14
Solutions du jeu précédent .	14
Noms des rues au bourg.	15
Plan de la commune	16



Tout l'Art du dribble

Mairie

La mairie est ouverte
du Lundi au Vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00
et de 14 h 00 à 17 h 00

La mairie est fermée au
public le jeudi après-midi.

PERMANENCES :

Martine Connan, Maire,
en mairie chaque JEUDI
de 10 h 00 à 12 h 00.

En dehors de ces perma-
nences, un rendez-vous
est également possible,
avec le Maire ou un
adjoint en prenant
contact à la mairie au

02 96 36 50 11



Coup franc indirect...
et c'est le but

Conseils M

30 janvier 2003

Programme de voirie

Le conseil municipal décide la
réfection des routes suivantes : VC
de Kervézégan, VC de Kerbiquet,
VC de Plounévez-Quintin

Assainissement - 3^e tranche

Le conseil municipal adopte le
dossier d'avant projet pour la
réalisation de la troisième tranche
de travaux du réseau d'assainisse-
ment, pour un montant maximum

subventionnable de 109 000 € HT.

Délaissés communaux

Le conseil fixe le prix des terrains
des délaissés communaux à 0,30 €
le m², frais d'arpentage et de vente
à charge des acquéreurs.

Personnel communal

Une prime d'habillement de 150 €
est attribuée aux employés com-

27 février 2003

Le conseil après en avoir délibéré
décide d'attribuer les subventions
suivantes :

Subventions aux associations

1680 € : Parents d'élèves (fournitures
école), 1192 € : USK, 1070 € : Amicale
laïque, 657 € : Comité des fêtes du
bourg, 380 € : Comité des fêtes de
St Lubin, 352 € : Société de chasse
332 € : CICLEE, 300 € : Amis de la
Chapelle de l'Isle, Comité de Jumelage,
230 € : Comice agricole, Club du
3^e âge, 90 € : GAEL, 80 € : Gymnastique
féminine de Kergrist, Familles rurales
ADMR (Plouguernevel), 77 € : Ciné-
Breizh, 46 € : RKB, Croix rouge,
Familles rurales Rostrenen, Croix
d'or, lutte contre la Muco, Restos
du Cœur, 45 € : Foyer CES Rostrenen,

31 € : Kreiz breizh Espoirs, Anciens
combattants, Amis de Jean Guillaume
de Kérien, 22 € : Société hippique,
15 € : Argoat emploi services,
ASPEMAG, solidarité paysanne.

Aménagement d'un lotissement

Une réflexion est engagée pour un
éventuel lotissement d'habitations
sur le terrain communal au centre
du bourg. Le conseil sollicite le
concours de l'état via la Direction
départementale de L'Équipement
des côtes d'Armor qui interviendra
en qualité de maître d'œuvre pour
la réalisation d'un schéma d'amé-
nagement d'un lotissement sur les
parcelles A 471 et 823. Le conseil
approuve le marché d'un montant
de 1198,85 € TTC.

18 mars 2003

Le conseil a adopté par 8 voix pour
et une abstention les comptes
suivants :

Compte administratif 2002

Fonctionnement : 289 720,20 €
en dépenses pour 393 201,51 €
de recettes soit un excédent de
103 481,31 €. Investissement :
180 354,23 € en dépenses pour

228 417,03 € de recettes.

Assainissement 2002

Fonctionnement : dépenses 4 236 65 €,
recettes 10 000 €.

Investissement : dépenses 194 234,39 €,
recettes 231 366,59 €.

Magasin Multi services 2002

Fonctionnement : dépenses 2 353,67 €, recettes 687,35 €. Excédent de clôture 1 792,97 €.

Investissement : dépenses 12 575,93 €, recettes 13 637,48 €. Excédent de clôture 1 061,55 €.

Budget primitif 2003

Les dépenses en fonctionnement sont prévues à hauteur de 372 455 € pour des recettes de 385 998 €. Autofinancement dégagé de 90 340 €. Les dépenses en investissement sont prévues à hauteur de 262 374 € le solde reporté est de 18 322 €, les recettes de 262 374 €.

Assainissement

Dépenses et recettes à hauteur de 30 277,50 € en fonctionnement.

Dépenses et recettes à hauteur de 332 313,95 € en investissement.

Magasin Multiservices

Fonctionnement : dépenses et recettes prévues à hauteur de 2 098,77 €

Investissement : dépenses et recettes prévues à hauteur de 1 061,55 €

Voirie

La commission d'appel d'offres en date du 11 mars 2003 a retenu le devis d'un montant de 51 515 € présenté par l'entreprise Laurent et Le Quillec de Cléguérec pour les travaux du programme de voirie.

17 avril 2003

Voirie et entretien des fossés

Le conseil municipal décide d'effectuer le curage des fossés et de confier cette tâche aux entreprises Guégan et Le Gac de Kergrist-Moëlou.

Matériel de voirie

Le conseil donne son accord pour procéder à l'achat d'un broyeur de marque Berty auprès des établissements Alexandre de Plouisy pour un montant de 5 570 € HT.

Panneaux de signalisation

Il existe un besoin de signalisation sur la commune, le conseil confie le marché concernant les panneaux signalant les villages ainsi que celui du plan de la commune (qui sera installé au bourg) à l'entreprise " De A à Z, PUBLICITÉ " de Plouagat pour un montant de 2500 € HT.

Noms de rues et numéros de maisons

Il semble nécessaire d'attribuer des noms de rues au bourg et d'attribuer un numéro à chaque foyer. Le

conseil émet un avis favorable et procédera à l'achat de panneaux de rues pour 1 000 € environ, ainsi que 100 plaques de numéros pour 600 € environ.

Acquisition d'armoires pour la mairie

Le conseil municipal décide d'acheter deux armoires d'un montant de 814,72 € TTC auprès de la société JPG, afin d'équiper la mairie.

Installations classées

Un avis favorable est donné aux demandes de :

- Monsieur Bernard J.F. Pour régularisation de la restructuration et mise aux normes du plan d'épandage d'un élevage avicole sur 3 sites à Paule (cheptel de 29 500 animaux équivalents)
- GIE du PLESSIS en vue de régularisation de la situation administrative d'une stabulation pour 192 vaches laitières ainsi que la mise aux normes du plan d'épandage au lieu-dit Le Plessis en Maël-Carhaix.

La poste

Le bureau de poste est ouvert du Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

02 96 36 50 06



Chaud devant...
Ca c'est du dégagement !

Magasin multi-services

Ouverture
Lundi, mardi
jeudi, vendredi
et Samedi
Sans interruption
de 9h00 à 19h00

Le magasin est ouvert
le dimanche matin

Fermeture le mercredi

Possibilité de passer
commande au

02 96 63 57 25



Un rien dehors mais
le ballon est sorti !

École Publique

L'inscription d'un élève est possible, dès l'âge de 2 ans révolus. Se munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

02 96 29 53 15



Tout en finesse, ça passe !

Garderie Municipale

Elle fonctionne
chaque jour de classe
de 8 h 00 à 8 h 50
et de 16 h 30 à 18 h 00



Remontée de balle

Conseils M

OPAH

Le conseil municipal exprime son inquiétude devant le désengagement de l'état en matière d'habitat social en secteur rural. Le conseil municipal réaffirme l'importance pour le centre Bretagne de disposer des outils permettant de dynamiser secteur du logement en particulier par une opération programmée de l'amélioration de l'habitat.

Autorisation de rénovation et de construction sur une parcelle communale dans l'attente de la régularisation de la vente.

Suite à une demande de rénovation et de construction de Mme Le Joncour Jacqueline à Saint Lubin à propos d'un bâtiment se trouvant sur une parcelle communale, le conseil autorise ce projet et précise que la commune possède un apprentis sur la parcelle en question. La mise à jour des parcelles étant actuellement effectuée par les services du cadastre, la régularisation de cette vente sera faite ultérieurement.

Subventions sollicitées :

35 % de 109 000 € du Département soit 38 150 €

25 % de 109 000 € de l'Europe soit 27 250 €

Participations financières de l'agence de l'eau : $(3\,220\,€ \times 26) \times 10\%$,
soit 8 372 €

Participation financière de la Région : $(3\,000\,€ \times 26) \times 10\%$ soit 7 800 €

Fonds propres de la commune sur dépenses hors taxes 27 428 €

Total hors taxes 109 000 €

TVA récupérable 21 364 €

TOTAL TTC 130 364 €

Participation aux frais de fonctionnement d'une C.L.I.S. et du R.A.S.E.D.

Un enfant de la commune est scolarisé dans une classe spécialisée (C.L.I.S.) à l'école publique de Saint-Nicolas du Pélem. La commune de Kergrist-Moëlou participera à sa scolarisation en versant la somme de 300 €. Le conseil participe aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés (situé à Rostrenen) en versant la somme de 105,10 €.

Assainissement

L'assainissement du bourg sera étendu selon une troisième tranche de travaux dont le projet est établi par la Direction Départementale de l'Équipement.

Le conseil adopte le projet de ce dossier dont la réalisation se fera pour un montant maximum de 109 000 € HT. Le financement de ce projet sera le suivant :



5 juin 2003

Panneaux de signalisation

Un logo sera créé pour la commune de Kergrist-Moëlou. Il pourra être inséré sur les pancartes. Le plan de la commune sera installé devant la mairie.

Assainissement

Redevance :

les riverains ayant bénéficié des travaux de la 1^{ère} tranche auront une facture en décembre 2003 comportant une redevance de 50 € (moitié du forfait annuel) la consommation d'eau sera fixée au tarif de 0,80 € le m³ (sur la moitié de 2003).

Les riverains ayant bénéficié des travaux de la seconde tranche ne verront la redevance apparaître sur leur facture qu'en juin 2004. Ils devront cependant effectuer leur branchement avant décembre 2003, au-delà celui-ci sera facturé 300 €.

Cession et échange de terrains

En vue de créer l'accès à la future salle des fêtes le conseil procède à l'acquisition du terrain de Mme Le Roux soit 408 m² pour un montant de 4010 €, et procède à l'échange proposé par M. Le Cloarec soit une partie de son terrain (250 m²) contre la construction d'un garage près de sa maison (d'un montant HT de 3 560 € selon devis fixé par entreprises).

Bouche d'incendie

Le conseil demande au syndicat des eaux de Maël-Carhaix la réfection des canalisations du château d'eau à l'école afin d'y brancher une bouche d'incendie.

Conteneurs de poubelles

La réalisation d'enclos pour les poubelles est confiée à l'entreprise Connan pour les sites de Kerdouc'h et SaintLubin pour un montant de 3560 € HT. Le conseil souhaite également un aménagement près de l'école.

Chemin de Kerbanel

Le conseil émet un avis défavorable à la demande d'un riverain d'araser les talus bordant le chemin communal de kerbanel.

Installations classées et carrière

Regroupement accepté selon la demande de M. Thépault pour l'EARL de Croix Tasset.

Régularisation autorisée pour 111 vaches concernant le GAEC de Kerlan à Paule.

Le conseil émet un avis favorable quant au renouvellement de l'activité et l'extension de la carrière de l'entreprise Guégan située à Tremargat.

Subventions exceptionnelles

Accord donné pour 31 € à la FNACA, 50 € à l'école publique de Saint-Nicolas du Pélem (classe spécialisée), et 200 € au comité des fêtes en vue de la fête Couleur des champs.

Voirie

La commission voirie a décidé de procéder à des travaux supplémentaires pour un montant de 10 542 € HT avec l'entreprise APPIA de Mur-de-Bretagne.

Tarifs communaux

Repas à la cantine

élève de Kergrist2 €
élève hors commune .3 €
Adultes4,50 €
Intervenants extérieurs.5,20 €

Garderie

Matin0,80 €
Soir1,40 €

Locations

Salle polyvalente :

La 1/2 journée20 €
La journée40 €

Caution100 €

Mobilier :

La table1 €
10 chaises1 €

Jusqu'à 50 couverts..5 €
Au-delà de 50 couverts .10 €

Cimetière

Concessions :

Trente ans simple...80 €
Trente ans double ...140 €
Cinquante ans simple .150 €
Cinquante ans double .210 €

Columbarium :

Dix ans305 €
Vingt ans457 €
Trente ans610 €

L'équipe réserve de l'U.S.K. au terme de la saison



Dis papa,
moi aussi
je veux jouer
avec l'U.S.K.

Associations

Dates à retenir :

3 Août

fête de l'USK
Tournoi et couscous
en soirée

17 Août

Pardon de l'Isle
Messe, fête
et repas en soirée

31 Août

Pardon de
Saint-Lubin
Messe, fête
et repas en soirée

13 et 14 Septembre

Couleurs des Champs
Fête organisée par le
comité des fêtes de
Kergrist-Moëlou

Association communale des propriétaires

Fidèle à son habitude, le bulletin communal ouvre ses colonnes aux associations Kergristoises souhaitant l'utiliser comme moyen de communication. Dans ce numéro 5 de notre journal, la parole est aux chasseurs de la commune :

" La société de chasse de Kergrist-Moëlou, constituée le 9 juin 1965 dans le cadre de la loi du 1^{er} juillet 1901 par son fondateur Monsieur Étienne Le Meur, a pour objet : " d'organiser la chasse conformément à l'esprit et à la lettre de la loi du 10 juillet 1964, de réprimer le braconnage, favoriser le repeuplement, détruire avec discernement les espèces animales nuisibles ". Les 67 titulaires du permis de chasser adoptent alors leur mode de fonctionnement dans l'intérêt commun.

Ici comme ailleurs l'exode rural se concrétise par le départ de nombreux jeunes. Le modernisme agricole qui en découle transforme peu à peu les milieux bocagers et modifie l'espace. La faune en subit les conséquences. Les agriculteurs confrontés à la réalité de gestion et de productivité doivent augmenter les rendements et agrandir les parcelles. En conséquence le gibier se raréfie et les chasseurs sont moins nombreux. C'est dans ce contexte qu'aujourd'hui Georges Jégou assume la présidence de notre " Association des propriétaires et des chasseurs de Kergrist-Moëlou " qui compte encore 50 membres et dont la moyenne d'âge est de 55 ans.

Évolution de la chasse

La chasse de l'an 2000 n'est plus celle d'antan. Aujourd'hui, une loi encadre et définit ses statuts qui lui confèrent le devoir de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique et à la protection de la faune sauvage et de ses habitats.

De décisions nationales en décisions Européennes, la chasse ne cesse de rebondir. A côté d'une chasse populaire que l'on cherche à réduire par la multiplication des interdictions, se développe une chasse privée des territoires fermés. Cette évolution va dans le sens d'une " privatisation " de la nature, d'une limitation à son accès, voire même pour les non chasseurs. Les acquis de la révolution française sont-ils menacés ?

L'abolition des privilèges de la noblesse qui disposait des droits de chasse et de l'ensemble du territoire, profite aujourd'hui aux plus fortunés qui s'approprient la nature.

Les difficultés inhérentes à notre loisir

La traque du sanglier demande de l'expérience, de la patience. " Faire le pied " est un art que seuls maîtrisent quelques fins limiers. Hélas, trop souvent 8 fois sur 10 nous sommes obligés de pister l'animal, parce qu'il s'est engagé sur un terrain interdit. Dommage, les bêtes rousses viennent manger chez nous et trouvent leur salut en d'autres refuges... alors comment limiter la propagation de l'espèce ? Le droit de suite, " illégal au vu de nos lois " semble pourtant un moyen convenable à la régulation des nuisibles...



es et des chasseurs de Kergrist-Moëlou

Quel avenir pour la chasse ?

Qu'advierait-il si l'on ne chassait plus ? La faune réagit et s'adapte en fonction de l'environnement. Certaines espèces se développent alors que d'autres risquent de disparaître. Le lièvre et la perdrix cèdent la place aux renards et maintenant aux sangliers qui exaspèrent les cultivateurs, victimes de leurs intrusions nocturnes.

La régulation de ces nuisibles s'impose à nous suivant la notion de service public. Les dégâts occasionnés aux cultures causent de lourds préjudices financiers aux agriculteurs, mais également aux chasseurs qui sont les seuls à payer la facture et non les contribuables comme peuvent l'imaginer certains.

Les chasseurs et les festivités communales

Notre participation à la vie associative se caractérise par notre implication et contribution dans les différentes fêtes de quartiers ou communales.



Une fois par an, un repas préparé par les chasseurs est offert aux propriétaires qui nous cèdent leur droit de chasse. Pour tous, il s'agit d'une rencontre amicale dans la convivialité et la bonne humeur. Merci de nous permettre de continuer à traîner nos bottes dans vos terres.

Soyons vigilants, ne laissons pas échapper nos terres en friche, nos bois et landes. Les chasseurs de Kergrist-Moëlou s'associent à tous ceux qui expriment les mêmes souhaits à conserver les milieux de notre environnement qui font la richesse de notre patrimoine naturel.



Les chasseurs de Kergrist-Moëlou. Le 14 juin 2003.

État civil

Du 1^{er} Janvier
au 30 juin 2003

NAISSANCES

Pauline Arhantec
Née le 6 Janvier
Moustermeur

Evan Corbel
Né le 13 Janvier
Parcou Yeod

Lisa Mathieu
Née le 31 Janvier
Le Bourg

Orianna Le Verne
Née le 8 Févier
Coatembars

Mathieu Riou
Né le 11 Avril
Saint Coudan

Adrien Henaff
Né le 6 mai
Le Goulédic

MARIAGES

Le 28 juin
Dominique Le Bihan
et Lénaïck Salomon
Saint-Coudan

DÉCÈS

Marie Jeanne Le Cloarec
Épouse Roignant
81 ans, le bourg

Marie Voisin
39 ans, Moustermeur



Avancement du projet de la salle des fêtes

La demande de permis de construire a été déposée en mai 2003.

Une question concernant l'accès de cette salle sur le site du presbytère restait à résoudre, c'est maintenant chose faite grâce à des échanges entre la commune et des particuliers :

Mme Le Roux Rolande a cédé un jardin d'une surface de 408 m².
M. et Mme Le Cloarec Josphe ont consenti de céder une partie de leur jardin, soit 250 m² contre un bâtiment qui sera construit sur le terrain communal près de leur maison.

Les deux parcelles ainsi acquises par la commune permettent un accès plus aisé au presbytère. (le chemin existant n'était pas suffisant pour des raisons de sécurité)

Les dossiers de demandes de subventions vont être déposés auprès :

- De l'Etat (20% de subvention au titre DGE) mais il n'est pas certain que nous en bénéficions, un premier refus nous ayant déjà été signifié en début d'année.
- Du conseil général des côtes d'Armor : 10 % de subvention si obtention de la DGE, plafonnés à 458 000 € HT, 20% en cas de refus de la DGE.
- De la Région : 30 % sur un montant de 360 000 €.
- De l'Europe (FEOGA) : 25 % de la totalité des travaux.

Les appels d'offres concernant ce chantier devaient être lancés en Août 2003. Mais du fait de l'incertitude des accords de subventions, ils sont reportés à une date ultérieure.

Le coût total de cette réalisation est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Programmation	2 900,00	3 497,40
Études de maîtrise d'œuvre	111 248,00	133 052,61
Coordonnateur sécurité	2 559,00	3 060,56
Bureau de contrôle	6 985,00	8 354,06
Assurances	8 476,71	10 138,15
Travaux	805 000,00	962 780,00
Conduite d'opération	16 065,00	19 213,74
Divers imprévus (6 %)	66 726,36	79 804,73
TOTAL	1 019 960,07	1 219 901,25

Questions diverses aux élus de la commune

Les chemins d'exploitation ont fait l'objet d'une réflexion quant à leur entretien, qu'en est-il ?

Martine Connan : ces chemins appartiennent à la commune, et nous avons conduit une réflexion concernant leur entretien avec les exploitants qui le désiraient. Une dizaine d'entre eux se sont joints aux élus lors de réunions et ont adopté le principe suivant :

Les exploitants agricoles participent à leur entretien quant à l'égouttage des arbres, le curage des fossés en mettant une remorque à disposition. La municipalité fournira les matériaux nécessaires à l'empierrement des chemins selon leur état.

Des inquiétudes semblent persister concernant les excès de vitesse sur les routes communales ?

Martine Connan : En effet, il a été encore signalé en mairie que de nombreux véhicules traversent les villages à des allures dangereuses. Ces attitudes mettent en danger les enfants mais également les troupeaux d'animaux. Nous renouvelons ici notre appel à une attitude responsable de tous les

conducteurs dans l'intérêt de tous.

Les lieux de dépôts d'ordures ménagères ont souvent un aspect très négligé.

Martine Connan : nous constatons effectivement que certains lieux où se trouvent les conteneurs à ordures ménagères sont très négligés. Cela entraîne un aspect disgracieux des lieux et plusieurs riverains ont souvent évoqué ce problème en mairie.

Nous rappelons donc que chacun d'entre nous doit faire un effort pour déposer les ordures dans le conteneur approprié, et les bouteilles dans le réceptacle prévu à cet effet. Les gros déchets doivent être conduits à la déchetterie de Rostrenen.

Toutes les négligences entraînent un travail supplémentaire aux employés communaux et diminuent par conséquent leurs interventions ailleurs. D'autre part deux sites de conteneurs à ordures ménagères vont être équipés d'enclos afin de limiter ce problème (Saint Lubin et Kerdouc'h).

Jeu du mot mystérieux

Une fois la grille remplie un mot apparaîtra dans une colonne verticale.

Il vous suffira de recopier ce mot sur une feuille comportant vos nom prénom et adresse, et de déposer le tout dans l'urne du jeu au magasin multiservice.

Un panier garni est à gagner. Tirage au sort en cas d'ex æquo.

1 - Son mot est toujours en page 3.

2 - De l'eau de vie de cidre.

3 - Le fin limier " fait le pied " pour le chasser.

4 - Commune de la sarthe dont l'école correspondait avec la nôtre.

5 - On se sert souvent de celui qu'on trouve le moins bon pour faire du lambig !

6 - Des burlus en breton ! elles sont à la une du journal.

7 - Village de la commune dont on retire le qualificatif petit (plan page 16).

8 - Elles ont été tracées au sol

9 - Le bouilleur de cru en faisait une à midi, une autre en soirée.

1	■	■	■	■									■	■
2													■	■
3	■	■												■
4	■	■											■	■
5	■	■	■	■									■	■
6	■													■
7	■	■	■	■									■	■
8	■	■	■											
9	■	■	■	■										■

INFO

Des travaux d'égouttage et d'abattage vont être prochainement entrepris sur la ligne électrique Mûr-Rostrenen qui traverse la commune. Ces travaux sont nécessaires à l'entretien de la ligne EDF.



La cour d'école est maintenant équipée de tracés de marelles et de parcours.



De drôles de statuettes en plâtre dans le jardin de l'école durant le mois de juin...



une activité d'arts plastiques menée par Mimie Labeyrie, parent d'élève et sculpteur.



Pomme

Je sais tes alliances sauvages
Quand les vents cisèlent
Un peu tôt ton ombilic.
Le souffle s'arrête avant de reprendre
En d'autres approches
Carresses et douleurs
infinies...

Cidre ! Ô cidre, ceste buvaille,
Tes éteintes de labeurs
Où bouillonne ton sang ancien
Nous donnent l'allure crâne
Des plus profonds orgueils
Alchimie séculaire
Silences animés, aminés
Agitent ciel et terre, lune et bois
Jusqu'aux cerceaux de l'obscurité
Fraîche, apaisée, rédemptrice.

Des yeux de granit suintent
En écoutant les rires des ferments,
Les lentes chansons d'hiver.

Extraits du livre :

" Le Rivage du Cidre "
De Louis Bertholom
récit paru aux éditions Blanc Silex.



Pomme, c'est toute une histoire

Ur bannac'h lambig ? Tu prendras bien une petite goutte ... un mik... T'auras une rincette, un pousse-café... du lagoutte ?

Cette proposition vient souvent clore nos repas de famille, nos réunions amicales. Yec'hed mad ! Nous trinquons volontiers avec cet alcool local. Mais au fait comment ce liquide ambré est-il arrivé dans la bouteille sortie de derrière les fagots ?

Pour le savoir, nous sommes allés rendre visite à Yves Mordelet au village de Moustermeur afin de causer un peu de l'activité qui anime encore nos campagnes quand les pommes mûrissent... Aval ruz, Marie Ménard ou Belle normande... Yves en a ramassé, transporté, pressé quelques tonnes de pommes depuis bien des années.

Yves, vous avez toujours habité ici à Moustermeur ?

Non, je suis né il y a 81 ans à Kerdouc'h, j'ai donc fait 1 km pour m'installer en 1948 à Moustermeur.

Depuis combien de temps vous faites du cidre, et de l'eau de vie ?

Depuis... toujours, avant d'en faire ici dans ma ferme, j'aidais mon père à presser les pommes à kerdouc'h. Je me rappelle qu'il y avait 4 vergers à kerdouc'h, ça représentait au moins 2 hectares de pommiers.

Toutes les fermes produisaient de l'eau de vie ?

Quasiment tous ceux qui avaient des pommiers, ça permettait d'avoir une petite goutte à mettre dans le café, ou pour trinquer à l'occasion comme à la fin des battages.

C'était une habitude pour la fin des battages ?

Oui, c'était toujours comme ça, on buvait un coup de lambig quand le chantier se finissait. Je me rappelle qu'il arrivait que les battages finissent en cours de matinée dans une ferme, alors chacun avait son verre de goutte... mais il fallait ensuite déplacer la batteuse vers une autre ferme pour continuer la journée de travail, et parfois certains avaient chaud avant de se remettre au boulot !

Alors concrètement quand on a fait son cidre comment on s'y prend pour le transformer en eau de vie de cidre ?

A la fin de décembre et en mars, le bouilleur de cru annonce son passage dans le journal. Ensuite il faut demander le laisser-passer aux Impôts Indirects à Rostrenen, en fournissant le numéro du tracteur, la route que tu vas prendre et le nombre de kilomètres que tu dois faire pour transporter ton cidre à l'aller, et ton eau de vie au retour. Si tu croises les gendarmes, tout doit être en règle, sinon...

On peut en faire tant qu'on veut ?

Non... tu peux emmener une barrique de 220 litres de cidre, que le bouilleur transformera en 20 litres d'eau de vie à 50 degrés... pas un de plus, c'est la loi.

Comment on s'y prend alors ?

Tu amènes ta barrique de cidre, souvent on choisit le cidre qu'on aime le moins mais pourtant pour faire du bon lambig il vaut mieux avoir du bon cidre, ça va de soi !

Tu amènes aussi des bûches et un fagot au bouilleur pour le feu. Il faut transvaser le cidre dans la machine avec une pompe à main. Il faut aussi pomper l'eau du ruisseau qui sert au refroidissement de l'alambic.

Les clients de l'alambic sont autorisés à rentrer à la maison avec l'alcool à deux moments de la journée: midi et 18 heures. On appelle ça les levées. Ça donne l'occasion de se retrouver avec tous ceux qui sont venus faire leur eau de vie.

On se servait de l'eau de vie pour faire des liqueurs, ou y mettre des fruits ?

Peut-être... oui, certainement des prunelles dans les fermes où il avait des femmes pour s'occuper de ça ! La plupart du temps on laisse le lambig reposer au moins six mois dans un petit fût, il prend une belle couleur et on le met en bouteille.

idre, lambig... ne histoire !

Tout le monde peut faire de l'eau de vie ?

Oui, mais tu payerais une taxe et ça te reviendrait aussi cher que d'aller l'acheter toute prête dans un magasin. Les gens qui ont encore " les droits " continuent à en faire, mais on est de moins en moins nombreux. Pour avoir ces droits, il fallait être cultivateur et posséder des pommiers au moment où la loi a été créée en 1958. Le droit était délivré à une personne dans la ferme, et ces droits disparaissent quand les gens décèdent. Ça ne se transmet pas malheureusement.

Quand on possède ce droit, on ne paye pas de taxes ?

Tu dois juste payer le bouilleur de cru. Ça te coûte 33 Euros maintenant. Le tarif a augmenté, avant je me rappel-

Daniel Jézéquel agriculteur à Minez lan en Gourin exerce ce métier de bouilleur et s'est rendu cette année début janvier à Kergrist-Moëlou. Comme d'habitude il a placé son alambic à la sortie du bourg sur la route de Trémargat.

Depuis combien de temps vous êtes bouilleur ?

Comme beaucoup dans la région de Gourin, nous sommes partis en 1965 aux États-Unis. Je me suis installé à mon retour en 1974, en prenant la suite de mon père.

Vous avez beaucoup de clients ?

Au début de mon activité, j'avais une cinquantaine de clients à Kergrist-Moëlou, maintenant ils ne sont plus guère qu'une dizaine.

le dans les années soixante-dix ça coûtait toujours dix huit mille... je te parle en anciens francs, tu traduiras en Euros !

Des choses ont changé dans la façon de faire de nos jours ?

Pas grand-chose, sauf qu'on transporte les barriques avec des tracteurs, je me rappelle les avoir emmenées en charrette autrefois à Rostrenen. Sinon maintenant c'est le bouilleur de cru qui s'occupe des papiers, ce n'est plus la peine d'aller aux impôts à Rostrenen, c'est plus simple.

Que pouvez-vous nous dire de votre alambic ?

C'est une machine tout en cuivre, qui fonctionne au feu de bois. J'en possède une autre à gaz, je m'en sert plus sur la côte. Le principe est toujours le même : la distillation, l'alcool s'évapore puis on le recueille par condensation. Il faut environ trente minutes pour " brûler " une barrique de 220 litres de cidre.

Pensez-vous que votre activité puisse exister encore longtemps ?

Non, il y a de moins en moins de clients qui ont les droits. C'est possible qu'un jour je ne déplacerai plus l'alambic... C'est dommage, encore un petit bout de la vie des campagnes qui disparaîtra. Le moment des levées est toujours un lieu de rencontre et de convivialité. Désormais on n'en fait déjà plus qu'une vers 18 heures.



Paroles d'École



Inoubliables moments de cette année scolaire...

Classe d'astronomie pour les CE2 - CM



Classe de mer pour les CP - CE1,

Visite de la Bonm', fanfare martiniquaise

Que de moments inoubliables pour les écoliers durant cette année scolaire ! Les CP - CE1 sont donc partis une semaine à Léchiagat, près du Guilvinec se familiariser avec le milieu marin. Une semaine passée en compagnie de leurs correspondants sarthois d'Etival.

La grande Ourse, Cassiopée, Orion n'ont plus de secret pour les CE2 - CM qui se sont rendus à Pleumeur-Bodou pour une semaine d'astronomie.

En fin d'année Mimi Labeyrie est venu initier tout ce petit monde au travail du plâtre, et de sympathiques statuettes ont vu le jour dans le jardin de l'école.

Les derniers jours d'école furent emplis de notes de musique exotique grâce à la visite d'une fanfare martiniquaise.

Rangez les cartables, essayez les tableaux. La cour de l'école s'est faite silencieuse pour quelques semaines. Les grandes vacances ont transporté les rires et les jeux vers les ruisseaux, les piscines, les plages. Avant la fin de l'été, la récréation résonnera de nouveau dans le bourg, tout reprendra comme avant. En septembre les

petits monteront d'une classe tandis que les plus grands quitteront la communale pour le collège.

Tout reprendra comme avant...

Enfin presque, car nos petites têtes blondes vont découvrir de nouvelles maîtresses. Daniel Échardour qui avait en charge la classe des CE2 - CM quitte notre école pour celle de Saint-Nicolas-du-Pélem. Espérons pour lui que les Pélémois apprécient les chemises africaines... car l'amicale des parents kergristois lui en a offert une jolie pour le remercier des quatre années qu'il a passé chez nous.

Lucie Levillain qui dirigeait l'école et enseignait en classe de CP - CE1, a pris la direction des embruns en partant exercer à Perros-Guirec. Bon vent Lucie...

Catherine Rouxel enseignera toujours en maternelle, aidée de Françoise Tanguy. Pas de changement non plus pour Chantal Le Bourhis en garderie et Christine Couplan à la cantine.

Nous accueillerons donc en septembre deux nouvelles maîtresses : Stéphanie Brémont et Claude Cervelle qui aura la charge de la direction de l'école.

Solution du jeu du numéro précédent

Le mot mystérieux était MOELOU (quatrième colonne verticalement). Après tirage au sort entre les bonnes réponses le panier garni a été gagné par Mme Hélène Lamouroux du bourg.



1	G	E	R	M	A	I	N	E	
2	V	E	L	O	S				
3		Y	S	E	R				
4				L	A	G	U	N	E
5			V	O	T	E			
6			D	U	V	A	L		

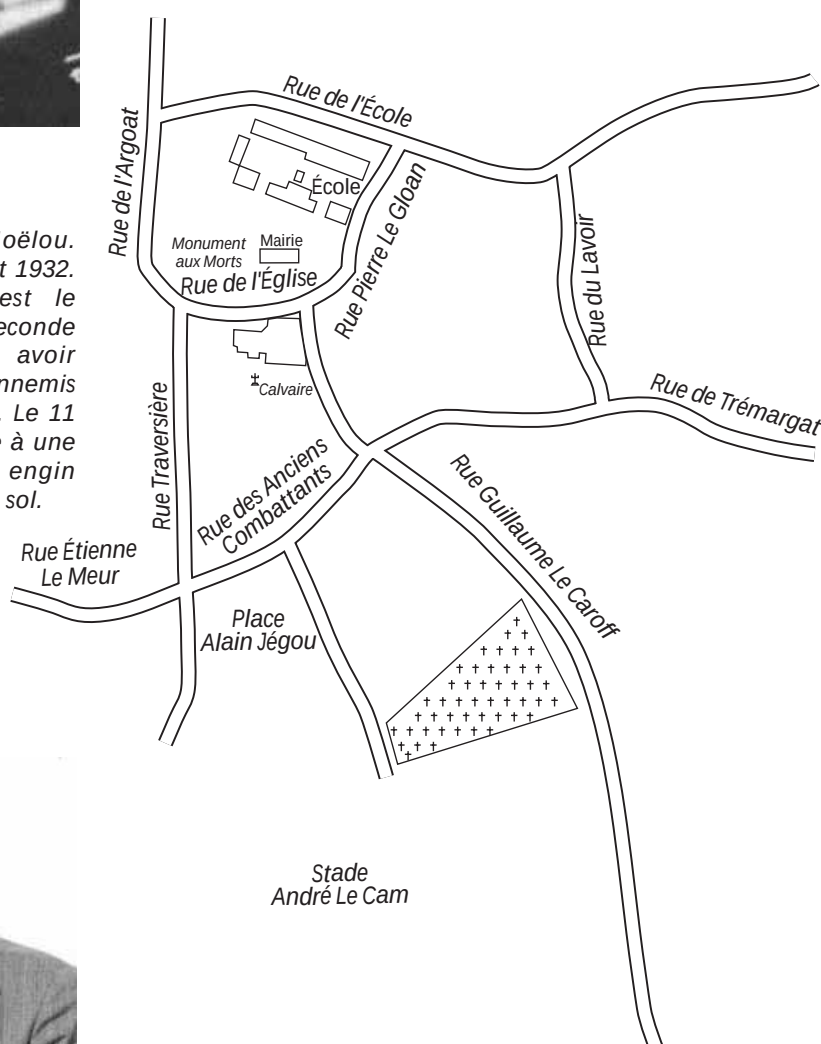
Les rues du bourg seront baptisées



**Pierre Le Gloan
1913 - 1943**

Né à Kergrist-Moëlou. Breveté pilote en août 1932. Pierre LE GLOAN est le premier As de la Seconde Guerre Mondiale à avoir abattu cinq avions ennemis en une seule journée. Le 11 septembre 1943, suite à une panne moteur, son engin explose au contact du sol.

Le conseil municipal a décidé de baptiser les noms des rues du bourg ainsi que le stade de football. Rendant hommage à des personnalités ayant marqué la vie de notre commune, cette décision permettra également de distinguer de façon plus précise les adresses des habitations du bourg. Une inauguration aura lieu le 23 août 2003.



**Guillaume Le Caroff
1914 - 1995**

Guillaume Le Caroff est né en 1914 dans notre commune, agriculteur, Prisonnier de guerre. Il fut élu maire de Kergrist depuis la libération jusqu'en 1970 où il devint maire de Rostrenen. Conseiller général du canton de 1945 à 1985, il fut également député de 1956 à 1958. Guillaume Le Caroff fait partie des hommes politiques importants ayant marqué l'histoire du département.

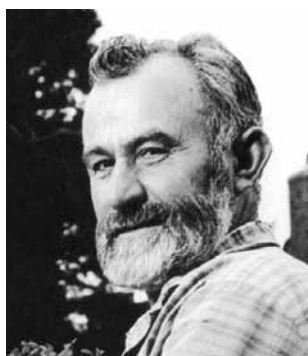


**Étienne Le Meur
1912- 2001**

Enfant de la commune, Étienne Le Meur deviendra instituteur puis directeur de l'École de 1945 à 1966. Il achèvera sa carrière d'enseignant en qualité de conseiller pédagogique.

**André Le Cam
1937- 2000**

Né à Kergrist-Moëlou, André Le Cam exerça son métier de cantonnier à la commune. Fervent supporter de l'équipe de foot de l'USK, il a entretenu durant de longues années le terrain des sports qui portera désormais son nom.



**Alain Jégou
1956 - 2000**

Alain Jégou est né à Kergrist-Moëlou. Agriculteur, il devint maire de la commune en 1989. Réélu en 1995, Alain Jégou emporté par la maladie ne pourra achever son second mandat.

